



## mauvaise information de la caf, perte aide au logement

Par **phanie28**, le **25/11/2010** à **20:54**

j'ai perdu mon aide aux logement après avoir renégocier mon prêt immobilier alors que, au préalable, j'étais allée vérifier à 2 reprises que cela ne se produirait pas. autrement dit des personnels de la caf m'ont induit en erreur et j'ai perdu mes droits à l'AL. quel recours ai-je pour faire valoir le préjudice que j'ai subi? merci

Par **Laure11**, le **25/11/2010** à **21:10**

Bonsoir,

Si vous avez perdu votre droits à l'AL, c'est certainement dû au fait que vos mensualités ont baissé.

[citation]quel recours ai-je pour faire valoir le préjudice que j'ai subi? [/citation]

Là, je trouve que vous exagérez un peu quand même.

Par **Domil**, le **25/11/2010** à **22:24**

Quelles négociations avez-vous faits ?  
Que touchiez vous ? L'AL ou l'APL ?

Par **Laure11**, le **25/11/2010** à **22:43**

Phanie a écrit l'AL

Par **phanie28**, le **27/11/2010** à **16:35**

j'avais un droit APL qui s'est transformé en AL et que j'ai perdu

je ne conteste pas le fait que je n'ai plus de droit. je demande à ce que la CAF admette l'incompétence de son personnel et sa responsabilité dans ma situation. ces gens-là ne sont tout de même pas payés à donner de fausses info aux allocataires. si j'avais eu les bons renseignements je n'aurais pas renégocier mon pret immobilier et je n'aurais pas perdu mon AL (célibataire avec 2 enfants cela m'aidait beaucoup). alors oui j'appelle cela un préjudice car ce n'est pas comme si j'avais fait n'importe quoi toute seule, j'ai fait confiance à la CAF et j'ai eu tort.  
cela mis à part ça ne me dit pas si j'ai un recours ou non.

Par **Laure11**, le **27/11/2010** à **16:52**

Bonjour,

Expliquez ce qui s'est passé et pourquoi vous n'avez vous droit à l'AL.

A moins d'une erreur de la CAF et à priori ça ne semble pas être le cas, je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir.

Par **phanie28**, le **06/12/2010** à **17:55**

avant de renégocier mon prêt immobilier, je suis aller à 2 reprises dans les locaux de la CAF avec tous les renseignements (nouvelles échéances, nouvelle dénomination de prêt, ...) j'ai vu 2 personnes différentes qui m'ont dit que je passerai de APL à AL mais que les bases de calcul étaient exactement les même, qui ont fait une simulation sur leur ordi et m'ont affirmé que je ne perdrai pas mes droits pour mon logement. donc j'ai renégocié mon credit . quand j'ai envoyé les papiers à la CAF pour mettre à jour ma sitaution j'ai reçu un courrier me précisant que je n'avais plus de droits. j'ai appelé pour demander des explications. on m'a répondu que je dépassais les plafonds de ressources car les bases de calcul ne sont pas les mêmes pour APL et AL. j'ai protesté que leurs services m'avaient informé du contraire, on m'a dit de faire un courrier pour la commission de recours amiable. ce que j'ai fait, celle-ci m'a gentiment réexpliquer pourquoi je n'ai plus de droits mais a éludé le fait que leur personnel m'a induit en erreur.